

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

AU 30 septembre 2019

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Périmètre et définition

Dans ce document, une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** lorsqu'elle est prise en charge par un service de suivi pour une mesure sans écrou.

Les prises en charge comptabilisées sont celles assurées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; les **mesures présentencielle**s que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielle**s hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Seuls les majeurs sont comptabilisés dans ces statistiques.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites, mesures présentencielles et ajournements

AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
TNR	Travail non rémunéré

Principales mesures post sentencielles hors ajournements

CP	Contrainte pénale
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
STC	Stage de citoyenneté
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général

Mesures dites de sûreté

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
Données de stock sur les personnes en milieu ouvert	
Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert
Données de stock sur les mesures en milieu ouvert	
Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures
Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert	
Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 30 septembre 2019

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

	30/09/16	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19
Femmes	12 150	12 231	12 463	12 485	12 228	12 298	12 440	12 506	12 350	12 308	12 316	12 399	12 217
Hommes	147 932	147 658	148 929	149 145	147 248	147 790	148 417	148 598	148 124	148 276	149 235	149 957	149 394
Total	160 082	159 889	161 392	161 630	159 476	160 088	160 857	161 104	160 474	160 584	161 551	162 356	161 611

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
18 à 20 ans	12 042	11 355	11 291	11 139
21 à 24 ans	23 933	23 279	22 965	22 643
25 à 29 ans	26 963	26 374	26 057	25 458
30 à 39 ans	43 354	44 093	45 388	46 395
40 à 49 ans	30 482	30 209	30 561	31 079
50 à 59 ans	16 289	16 550	16 915	17 193
60 ans et plus	6 586	7 022	7 248	7 648
Non renseigné	433	594	49	56
Total	160 082	159 476	160 474	161 611

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert

		30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
Âge médian	Femmes	35,6	36,1	36,2	36,3
	Hommes	33,3	33,6	33,9	34,2
	Ensemble	33,5	33,8	34,1	34,4
Âge moyen	Femmes	37,3	37,6	37,8	37,9
	Hommes	35,7	35,9	36,1	36,3
	Ensemble	35,8	36,1	36,2	36,4

L'âge médian est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
Française	147 974	146 946	147 830	148 743
UE hors française	1 946	1 917	2 101	2 107
Reste de l'Europe	1 103	1 175	1 265	1 348
Afrique	6 287	6 586	6 840	6 900
Amérique	353	356	410	428
Asie et Océanie	389	401	458	468
Autres	2 030	2 095	1 570	1 617
Total	160 082	159 476	160 474	161 611

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
Auvergne-Rhône-Alpes	19 014	18 957	19 067	18 731
Bourgogne-Franche-Comté	7 793	8 456	8 522	8 608
Bretagne	6 764	6 858	7 072	7 346
Centre-Val de Loire	5 995	6 103	6 309	6 302
Corse	970	982	944	816
Grand Est	14 640	14 563	14 111	14 264
Guadeloupe	899	844	966	998
Guyane	477	504	584	578
Hauts-de-France	18 169	17 625	17 786	17 470
Île-de-France	23 082	22 952	23 616	24 249
La Réunion	2 191	2 272	2 459	2 512
Martinique	775	866	830	988
Mayotte	282	297	257	276
Normandie	8 992	9 107	9 300	9 268
Nouvelle-Aquitaine	14 750	14 354	14 355	14 425
Occitanie	14 932	14 649	14 306	14 624
Pays de la Loire	8 583	8 463	8 456	8 346
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 774	11 624	11 534	11 810
Total	160 082	159 476	160 474	161 611

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

Au 30 septembre 2019	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	% de femmes	% de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	18 731	34,6	7,36 %	8,86 %
Bourgogne-Franche-Comté	8 608	34,8	8,03 %	4,67 %
Bretagne	7 346	36,4	8,56 %	4,70 %
Centre-Val de Loire	6 302	34,2	8,12 %	7,47 %
Corse	816	37,1	8,09 %	7,60 %
Grand Est	14 264	34,7	8,97 %	5,83 %
Guadeloupe	998	33,5	4,21 %	3,41 %
Guyane	578	29,8	15,40 %	24,39 %
Hauts-de-France	17 470	34,2	6,42 %	4,17 %
Île-de-France	24 249	32,2	5,79 %	17,03 %
La Réunion	2 512	34,1	4,94 %	1,15 %
Martinique	988	34,0	4,05 %	2,13 %
Mayotte	276	27,3	3,26 %	29,35 %
Normandie	9 268	35,3	8,06 %	4,11 %
Nouvelle-Aquitaine	14 425	35,6	8,89 %	6,08 %
Occitanie	14 624	34,6	8,27 %	7,80 %
Pays de la Loire	8 346	34,6	7,32 %	5,90 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 810	34,7	8,32 %	8,81 %
Total	161 611	34,4	7,56 %	7,96 %

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 30 septembre 2019

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	30/09/16	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	5 599	5 587	5 634	5 806	5 613	5 631	5 808	6 194	6 145	6 347	6 482	6 714	6 691
Principales mesures post-sentencielles	168 195	167 618	169 003	169 034	166 461	166 865	167 451	167 464	166 290	165 968	166 923	167 290	166 108
Mesures de sûretés	6 339	6 434	6 588	6 633	6 687	6 739	6 863	6 912	7 046	7 107	7 153	7 258	7 318
Total	180 133	179 639	181 225	181 473	178 761	179 235	180 122	180 570	179 481	179 422	180 558	181 262	180 117

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
AME	157	124	103	85
ARSE	298	318	326	339
CJ	3 356	3 603	3 956	4 620
TNR	1 783	1 562	1 751	1 641
Autres ajournements et ARSEM	5	6	9	6
Total	5 599	5 613	6 145	6 691

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ;
TNR : Travail non rémunéré

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
CP	1 659	2 353	2 629	2 149
IS	749	940	1 194	1 456
LC AP	5 584	4 920	4 730	4 595
LSC sous LC	181	191	174	402
SME	120 729	119 609	120 475	121 161
SPRM	196	184	169	171
STC	1 108	1 065	1 008	981
STIG	21 758	22 042	21 433	20 946
TIG	16 231	15 157	14 478	14 247
Total	168 195	166 461	166 290	166 108

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;
LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ;
SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ;
TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 10 : Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
PSEM	39	34	34	33
SJ	339	291	286	252
SSJ	5 961	6 362	6 726	7 033
Total	6 339	6 687	7 046	7 318

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
AME	13,38 %	15,32 %	18,45 %	29,41 %
ARSE	5,03 %	5,66 %	6,44 %	5,90 %
CJ	9,39 %	9,19 %	8,77 %	8,29 %
TNR	15,20 %	14,60 %	15,76 %	13,83 %
CP	6,69 %	7,27 %	7,87 %	7,21 %
IS	3,20 %	2,98 %	3,43 %	4,46 %
LC AP	8,83 %	9,49 %	10,61 %	10,64 %
LSC sous LC	7,18 %	6,28 %	7,47 %	6,22 %
SME	7,09 %	7,16 %	7,10 %	7,03 %
SPRM	7,65 %	7,61 %	8,88 %	8,77 %
STC	14,62 %	14,55 %	11,90 %	12,84 %
STIG	7,08 %	7,77 %	7,65 %	7,79 %
TIG	10,02 %	9,67 %	10,46 %	10,42 %
SJ	2,95 %	3,78 %	2,80 %	2,78 %
SSJ	2,11 %	2,33 %	2,48 %	2,30 %
Ensemble	7,38 %	7,47 %	7,49 %	7,40 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
AME	12,74 %	7,26 %	5,83 %	7,06 %
ARSE	15,44 %	21,38 %	19,02 %	20,35 %
CJ	10,70 %	10,99 %	11,12 %	11,99 %
TNR	5,50 %	5,38 %	6,51 %	6,76 %
CP	5,91 %	6,84 %	7,34 %	7,77 %
IS	18,69 %	18,09 %	19,93 %	19,99 %
LC AP	10,46 %	9,43 %	10,19 %	10,27 %
LSC sous LC	12,15 %	10,99 %	11,49 %	11,69 %
SME	7,38 %	7,64 %	7,59 %	7,68 %
SPRM	14,80 %	12,50 %	11,24 %	7,60 %
STC	4,87 %	5,63 %	4,96 %	5,50 %
STIG	8,68 %	8,80 %	8,80 %	8,69 %
TIG	6,08 %	6,87 %	6,47 %	6,28 %
SJ	5,31 %	7,56 %	4,55 %	3,97 %
SSJ	4,66 %	4,89 %	4,59 %	4,64 %
Ensemble	7,51 %	7,78 %	7,75 %	7,85 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
AME	40,6	39,4	39,2	42,4
ARSE	29,9	31,9	30,9	31,7
CJ	30,8	31,4	31,5	31,6
TNR	25,7	25,0	26,1	25,5
CP	35,5	36,3	36,6	37,3
IS	33,8	34,0	32,4	31,6
LC AP	34,8	35,3	35,7	35,9
LSC sous LC	30,8	30,2	33,4	31,5
SME	34,3	34,5	34,8	35,1
SPRM	54,9	53,7	55,3	57,3
STC	27,3	28,1	26,6	27,0
STIG	29,6	29,9	30,1	30,4
TIG	24,3	24,5	24,6	24,6
SJ	53,0	52,9	52,5	51,2
SSJ	46,6	46,8	46,7	46,9
Ensemble	33,0	33,3	33,6	33,9

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de l'âge médian sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 30 septembre 2019

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3
Femmes	1 385	1 922	2 048	1 866	1 419	1 971	2 023	1 941	1 490	1 835	1 925	1 887	1 453
Hommes	16 066	20 896	21 463	20 447	15 859	21 271	21 695	20 672	16 380	20 550	21 439	21 212	17 359
Total	17 451	22 818	23 511	22 313	17 278	23 242	23 718	22 613	17 870	22 385	23 364	23 099	18 812

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3
Auvergne-Rhône-Alpes	1 972	2 549	2 684	2 519	1 966	2 674	2 721	2 491	1 919	2 554	2 624	2 502	2 040
Bourgogne-Franche-Comté	784	1 198	1 289	1 115	760	1 228	1 220	1 136	867	1 205	1 122	1 142	910
Bretagne	668	1 043	1 061	942	756	1 083	1 036	1 016	855	973	1 172	1 006	750
Centre-Val de Loire	610	871	961	874	644	965	965	855	664	829	833	822	809
Corse	98	142	159	139	101	158	144	148	105	127	88	137	96
Grand Est	1 645	2 011	2 134	1 998	1 524	1 993	1 961	1 890	1 538	1 936	2 048	2 038	1 689
Guadeloupe	84	133	110	139	144	147	150	170	149	135	145	165	171
Guyane	90	117	108	80	93	103	82	92	91	140	96	79	86
Hauts-de-France	1 853	2 510	2 603	2 498	1 851	2 624	2 567	2 464	1 858	2 375	2 486	2 489	2 000
Île-de-France	2 563	3 450	3 483	3 289	2 745	3 521	3 665	3 570	3 029	3 388	3 455	3 882	2 965
La Réunion	323	299	336	331	293	329	280	390	349	318	357	351	336
Martinique	80	151	173	127	85	93	95	165	98	220	189	213	107
Mayotte	11	57	54	50	35	41	28	35	29	28	60	46	49
Normandie	1 023	1 298	1 314	1 301	961	1 311	1 414	1 345	1 035	1 292	1 297	1 169	1 029
Nouvelle-Aquitaine	1 544	2 035	2 226	1 980	1 460	2 059	2 238	2 021	1 526	1 979	2 223	1 986	1 587
Occitanie	1 634	2 269	2 030	1 974	1 594	2 121	2 260	2 066	1 572	2 154	2 189	2 059	1 730
Pays de la Loire	974	1 076	1 145	1 153	904	1 165	1 120	1 124	925	1 059	1 255	1 002	813
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 495	1 609	1 641	1 804	1 362	1 627	1 772	1 635	1 261	1 673	1 725	2 011	1 645
Total	17 451	22 818	23 511	22 313	17 278	23 242	23 718	22 613	17 870	22 385	23 364	23 099	18 812

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	1 429	1 644	1 700	1 691	1 313	1 667	1 790	1 909	1 432	1 774	1 796	1 876	1 602
Principales mesures post-sentencielles	22 137	28 477	29 657	27 946	21 721	28 962	29 553	28 335	22 243	27 683	29 126	28 377	23 391
Mesures de sûreté	379	422	476	441	421	486	519	459	453	481	458	475	445
Total	23 945	30 543	31 833	30 078	23 455	31 115	31 862	30 703	24 128	29 938	31 380	30 728	25 438

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements

	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3
AME	63	58	87	46	41	46	55	52	31	36	50	37	35
ARSE	101	93	123	145	100	133	96	116	104	123	106	107	125
CJ	622	653	632	726	597	724	697	806	630	782	737	891	798
TNR	641	840	857	772	573	757	941	932	664	833	899	841	642
Autres ajournements et ARSEM	2	0	1	2	2	7	1	3	3	0	4	0	2
Total	1 429	1 644	1 700	1 691	1 313	1 667	1 790	1 909	1 432	1 774	1 796	1 876	1 602

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR
: Travail non rémunéré

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 18 : Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3
CP	290	320	499	431	347	428	449	383	287	347	281	163	106
IS	107	141	126	143	113	172	203	172	163	199	256	199	239
LC AP	1 576	1 579	1 439	1 505	1 334	1 481	1 421	1 529	1 378	1 503	1 420	1 452	1 449
LSC sous LC	145	151	140	143	137	137	128	143	138	144	107	155	459
SME	13 533	17 573	18 048	16 891	13 845	18 375	18 638	17 673	14 194	17 470	18 581	17 873	15 019
SPRM	20	19	33	20	22	23	22	29	25	23	29	21	23
STC	265	315	364	318	220	300	305	293	251	356	348	351	245
STIG	3 380	4 392	4 819	4 560	3 221	4 231	4 529	4 518	3 212	4 061	4 239	4 400	3 268
TIG	2 821	3 987	4 189	3 935	2 482	3 815	3 858	3 595	2 595	3 580	3 865	3 763	2 583
Total	22 137	28 477	29 657	27 946	21 721	28 962	29 553	28 335	22 243	27 683	29 126	28 377	23 391

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;
LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à
l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ;
TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3
PSEM	4	5	4	6	5	4	4	6	2	2	6	2	5
SJ	28	31	32	31	18	30	30	28	28	30	17	20	22
SSJ	347	386	440	404	398	452	485	425	423	449	435	453	418
Total	379	422	476	441	421	486	519	459	453	481	458	475	445

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

T3 2019	SME	STIG	TIG	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 817	264	236	588	2 905
Bourgogne-Franche-Comté	746	134	114	249	1 243
Bretagne	651	134	55	180	1 020
Centre-Val de Loire	646	160	100	167	1 073
Corse	78	6	7	38	129
Grand Est	1 340	241	322	298	2 201
Guadeloupe	128	40	16	38	222
Guyane	44	5	1	47	97
Hauts-de-France	1 609	475	346	311	2 741
Île-de-France	2 281	566	344	808	3 999
La Réunion	218	72	49	67	406
Martinique	75	19	9	36	139
Mayotte	26	11	3	14	54
Normandie	825	173	196	191	1 385
Nouvelle-Aquitaine	1 201	300	273	434	2 208
Occitanie	1 299	292	257	478	2 326
Pays de la Loire	695	157	110	236	1 198
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 340	219	145	388	2 092
Total	15 019	3 268	2 583	4 568	25 438

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, IS, LC, STC, SUSPM ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétro-polées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements sous surveillance électronique (PSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis assorti d'un TIG (STIG), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.